

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la Séance du 06 avril 2016

L'an deux mille seize, le six avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac,
sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : M. CASSIN Dimitri, Mme VIOLARD Marie-Claude, M. LEOMANT Philippe, Mme VERHAEGHE Carole, M. DELCOUSTAL Gérard, Mme SAVIN Odile, MM. SFILIGOÏ Alain, GALLINE Jacques, Mmes TRAMOND Odile, VERMANDE Chantal, MM. ZANARDO Alain, DOMANGE Christophe, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile, ARNAUD Anne et M. CABANE Bernard.

Etait excusé : Annette GAY

Etait absent : Philippe HEGO

Madame Anne ARNAUD est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

M. le Maire rend compte à l'assemblée de la décision du Maire n° 01/2016 portant sur l'approbation du contrat de maîtrise d'œuvre avec M. Alain SOBAC, pour la dernière tranche de travaux d'aménagement de l'école maternelle.

010416 – Vote des taux d'imposition 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de ne pas AUGMENTER les taux d'imposition en 2016

DE RECONDUIRE ET DE FIXER comme suit les taux d'imposition pour l'année 2016 :

- | | |
|---------------------|----------------|
| • TAXE D'HABITATION | 8.44 % |
| • FONCIER BATI | 18.78 % |
| • FONCIER NON BATI | 63.79 % |

020416 – Vote des budgets primitifs 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL avec 16 voix pour et l'abstention de M. CABANE :

VOTE les budgets primitifs de l'exercice 2016, par chapitre et par opération, pour le budget principal et les budgets annexes.

Budget Principal

Fonctionnement	2 319 249 €
Investissement.....	928 471 €

Budget Assainissement

Fonctionnement	273 728 €
Investissement.....	324 297 €

Budget Base de Loisirs Fluviale

Fonctionnement	35 419 €
Investissement.....	82 121 €

Budget Lotissement des Pruniers

Fonctionnement	772 026 €
Investissement.....	801 174 €

030416 – Vote des subventions 2016.

Le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et l'abstention de M. CABANE :

VOTE les subventions attribuées aux associations.

040416 – Demande de subvention pour le 27^{ème} salon international de peinture 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

SOLLICITE du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne la subvention la plus élevée possible, ou au moins égale à 3 500 € pour l'organisation du 27^{ème} salon de peinture 2016.

050416 – Tarifs de la Base de Loisirs Fluviale pour 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les tarifs 2016 pour le camping et le bar-restaurant proposés par M. Thierry LE MAREC, délégué de la Base de Loisirs Fluviale.

060416 – Aliénation de l'immeuble cadastré YC n° 54 lieu-dit « Lascombes ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE la cession de la parcelle de terre non bâtie, sise lieu-dit « Lascombes » cadastrée section YC n° 54, d'une contenance de 20 a 80 ca, à M. Frédéric BAILLET demeurant lieu-dit « Brot » 47320 CLAIRAC.

FIXE à 800 € le prix de cette cession avec frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

070416 – Déclassement et aliénation d'un délaissé de voirie lieu-dit « Lalanne ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

CONSTATE la désaffectation du délaissé de voirie, en forme d'impasse, sis lieu-dit « Lalanne ».

DECIDE le déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

DECIDE D'ALIENER cette parcelle cadastrée section ZT n° 352, d'une superficie de 44 ca à M. Jacques MARCHI et son épouse RAYMOND Jacqueline demeurant tous deux lieu-dit « Roy» 47320 CLAIRAC, pour la somme de 44 €.

080416 – Admissions en non-valeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de STATUER sur l'admission en non-valeur des titres de recette présentés par M. le Trésorier pour les exercices 2006 à 2011.

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 614.82 euros.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancée de la révision du P.L.U. :

- Zonage (la commune à l'obligation de déclasser 40 hectares de terrains constructibles car seul 20 ha environ sont autorisés).
- Recensement du petit patrimoine
- Recensement des immeubles qui seront autorisés à changer de destination en zone agricole

* * * * *